

**Compilation des enjeux soumis
dans le cadre de la consultation sur
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**



Projet de construction du parc éolien Arthabaska sur le territoire
de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska par
BORALEX INC.

3211-12-262

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

6 février 2024

LE PROJET

BORALEX INC. souhaite implanter un parc éolien sur le territoire des municipalités de Sainte-Élizabéth-de-Warwick, Sainte-Séraphine et Saint-Albert, et des villes de Victoriaville et Warwick dans la municipalité régionale de comté d'Arthabaska. Seules la ville de Victoriaville et les municipalités de Sainte-Élizabéth-de-Warwick et de Sainte-Séraphine sont ciblées pour l'installation d'éoliennes. Le projet prévoit l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien d'une puissance de 265 à 275 MW qui comprendrait entre 37 et 44 positions d'éoliennes. Le projet s'inscrirait dans la volonté de transition énergétique du Québec et permettrait de combler une partie des besoins en électricité propre anticipés.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 4 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 20 décembre 2023 et s'est terminée le 18 janvier 2024. Au cours de cette période, 13 commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 8 décembre 2023, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)

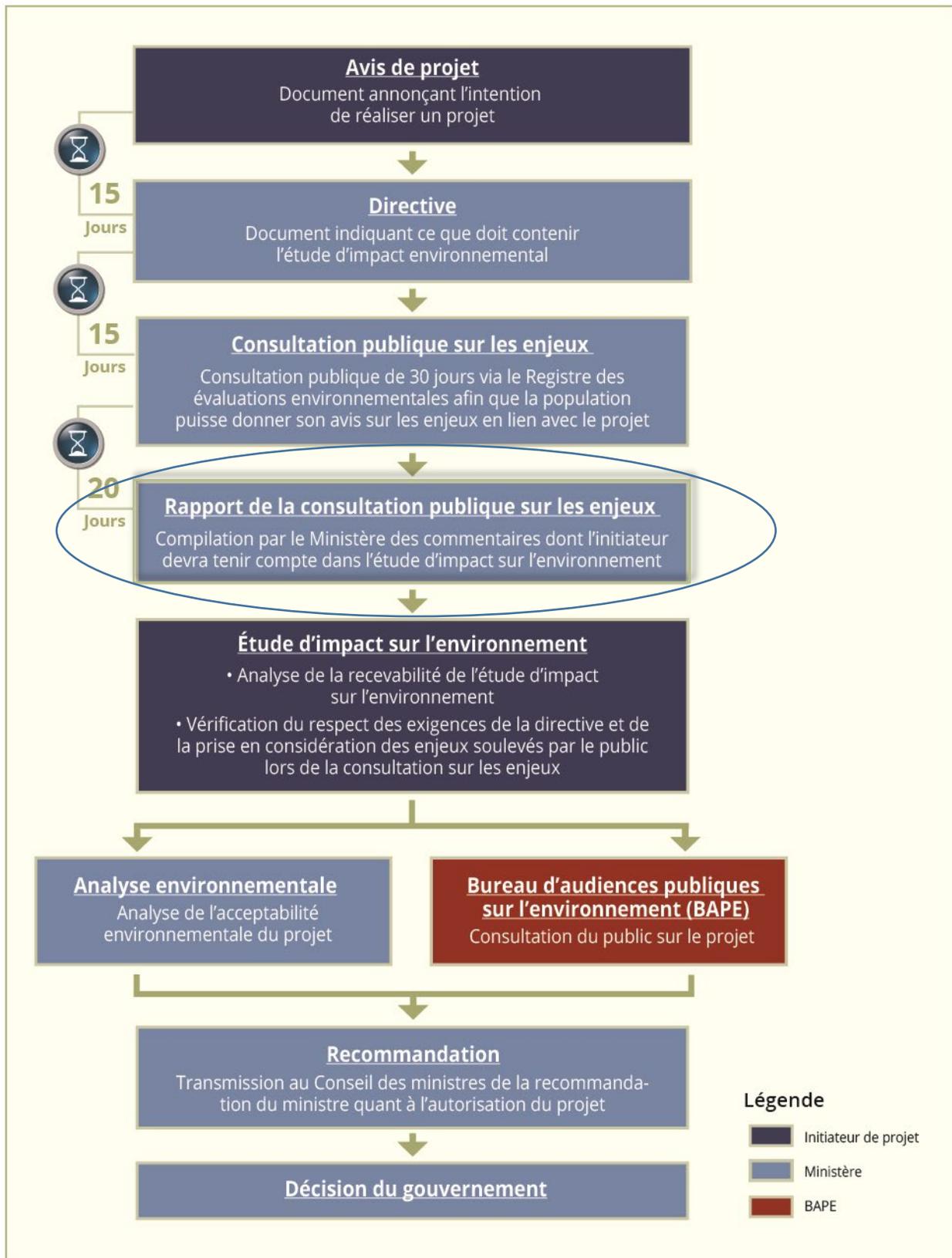


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
La consultation et l'information du public	<ul style="list-style-type: none"> • L'initiateur de projet ne répond pas aux questions des citoyens; • Les habitants impactés par le projet ne peuvent aller poser des questions au seul bureau d'information disponible puisqu'ils n'habitent pas la région de Sainte-Séraphine; • Lors des séances d'informations, l'initiateur de projet n'interagit pas avec les citoyens; • Absence d'intérêt de l'initiateur de projet à communiquer des informations; • Manque de transparence.
L'acceptabilité sociale du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des choix et actions démocratiques concrètes entreprises par la majorité des habitants du territoire qui ne sont pas en faveur du projet à cause du lien étroit entre l'initiateur de projets, les élus, le milieu des affaires locales, la FQM et la MRC; • Projet non justifié dans l'environnement prévu; • Pétition signée dans la MRC Nicolet-Yamaska : la majorité des gens ne veulent pas d'éoliennes.
La conciliation des usages du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • L'usage du territoire par les habitants ne semble pas considéré dans le projet.
Le maintien de la vitalité agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Perte des terres agricoles productives et nourricières déjà rarissimes dans la MRC.
Le maintien de la qualité des habitats floristiques et fauniques	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'informations et d'initiatives pour l'identification des espèces vulnérables; • Demandes d'inventaires ciblés sur les espèces sensibles et susceptibles d'être présentes sur les territoires visés; • Considérer le maintien de l'habitat de la faune aviaire.
La protection des milieux humides et hydriques	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'informations et d'initiatives pour l'identification des milieux humides, leur inclusion dans le projet et leur possible perte.
Le maintien ou l'amélioration des corridors fauniques	<ul style="list-style-type: none"> • Demande que l'étude d'impact prenne en compte le réseau de connectivité écologique du Centre-du-Québec pour tenir compte des impacts sur les corridors écologiques tels que la fragmentation causée par la mise en place de chemins d'accès pour le transport d'éoliennes; • Impact des éoliennes sur le corridor de migration des oiseaux.

Enjeux	Observations
Le maintien de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • L'impact de la proximité des éoliennes par rapport aux habitations; • Maintien de la qualité de vie de tous les résidents, y compris ceux ne faisant pas partie des producteurs agricoles sous contrats avec l'initiateur de projet.
Le maintien de la sécurité des résidents et des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de l'augmentation de puissance des éoliennes sur les habitations et les bâtiments d'élevage; • Recyclage des pales d'éoliennes; • Impact du son fluctuant sur la santé.
Le maintien de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'informations et d'initiatives pour le maintien de la biodiversité; • Prise en compte du <i>Plan de conservation de l'aire naturelle</i> de l'organisme Nature-Avenir afin de cibler les territoires d'importance écologique au sein du projet; • Mentionner les impacts du projet sur la faune ichthyenne, les chiroptères et l'herpétofaune; • Pas d'information sur des mesures de protection des espèces à statut.
La préservation des zones de villégiature et le maintien des activités récréatives	<ul style="list-style-type: none"> • Élément qui semble non considéré dans le projet.
La conservation et la protection des ressources en eau de surface et souterraine	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun avancement de la part de l'initiateur de projet afin de garantir que la nappe phréatique qui est très proche de la surface ne sera pas contaminée lors de la réalisation du projet.
Le maintien de la qualité des paysages	<ul style="list-style-type: none"> • Simulation visuelle absente lors de la présentation du projet aux citoyens • Importance du maintien du paysage pour les citoyens.
La protection du patrimoine bâti et archéologique	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de valeur du patrimoine bâti à cause de l'implantation des éoliennes. La valeur des maisons dans la municipalité diminue.
La réduction des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> • Transport et production de béton polluants.
Le maintien de l'intégrité des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Problématique d'érosion des sols et de poussières en lien avec la déforestation importante.

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Sainte-Séraphine	Premièrement le fait que la municipalité et la M.R.C. d'Arthabaska n'ont pas transmis d'informations sur le projet via une rencontre citoyenne ou autres. Il n'y a aucune mentions dans les procès-verbaux ainsi qu'aux réunions du conseils, auxquels j'assiste assidûment. Je pose des questions à la période prévues et personnes ne réponds. Au conseil de mars 2023, j'ai oralement averties les conseillers(ères) qu'il n'y aurait pas quorums pour approuver le projet et c'est pour ça que notre administration a été obligée de transférer le pouvoir à la M.R.C. À ce conseil du mois d'août, il y a une résolution de notre municipalité qui décrit le projet de Boralex et subjectivement appuie	Le nombres d'éoliennes, au départ c'était de 16 à 19, aujourd'hui c'est 29. Les autres n'en veulent pas donc pour que le projet soit accepté à Hydro-Quebec il faut un minimum. Il y a des éoliennes dans les milieux humides et vulnérables et il va avoir beaucoup de gens qui vont vivre avec les éoliennes et ne le savent pas en dates d'aujourd'hui. Un très beaux projets dans sont ensembles mais il y a un manque de communication de Boralex et la municipalité. Des malentendus il y en à eu plusieurs, des reunions d'informations en petit nombres d'individus et souvent du Lac des Cyprès à noter qu'il y a peu d'impacts dans cette zones, les autres gens par contres n'ont pas d'informations ou peu.	Yates, S. & Arbour, M. (2016). Le rôle des maires dans l'acceptabilité sociale des projets d'infrastructure : tension entre arbitrage et promotion. <i>Politique et Sociétés</i> , 35 (1), 73–101. https://doi.org/10.7202/1035793ar

			<p>le projet. Pourtant de mars à août la municipalité n'a fait aucune démarche à ma connaissance pour vérifier s'il y avait un problème juridique avec ce projet. À noter que la M.R.C. a donné un contrat de publicité aux journaux locaux et que la radio informait les gens que Ste-Seraphine était en accord avec le projet, ce qui est faux puisque les résidents étaient dans l'ignorance. Les conseillers ne sont jamais intervenus lors de mes questions à la table du Conseil. Manque de transparence.</p>	<p>Plusieurs manquements de Boralex pour renseigner les citoyens de Ste-Seraphine, j'ai réussi à rejoindre un ingénieur au mois de juin 2023 avant cette date j'ai eut affaires à des gens en communications de Boralex incompetents. La seule information est venue de M.Vincent (maire) en juillet 2022 qu'il aurait une séance d'information sur une possibilité de projet éolien dans plusieurs municipalités. Après silences radio. En mars je demande à l'inspecteur municipal le règlement sur les éoliennes, je lui écrit et lui dit que le règlement n'est pas sur le site internet, il me dit que le site est en construction et il fait afficher les règlements de la municipalité sur notre site internet. J'ai la correspondance de cette échange et d'autres assez peu professionnel d'une municipalité.</p>	
Citoyen		Victoriaville	<p>oui. Ce parc éolien n'a pour but que de faire dépenser de l'argent des contribuables pour y apporter aucun apport économique et même écologique sachant que les éoliennes sont un désastre pour la nature mais que de plus sa conception et installation est également un désastre écologique.</p>	<p>oui. Ce parc éolien n'a pour but que de faire dépenser de l'argent des contribuables pour y apporter aucun apport économique et même écologique sachant que les éoliennes sont un désastre pour la nature mais que de plus sa conception et installation est également un désastre écologique.</p>	

			Il n'y a aucun aspect positif mise a part pour ceux qui les fabriquent, installent et profitent de sa production.	Il n'y a aucun aspect positif mise a part pour ceux qui les fabriquent, installent et profitent de sa production.	
Citoyen		Saint-Ferdinand	Plusieurs enjeux et impacts devraient être tenus pour compte, malheureusement le promoteur n'a aucune obligation de les observer. Seul le BAPE peut les mettre en exergue par avis et recommandations et encore une fois malheureusement sans que les autorités en tiennent compte. Ces enjeux seront soumis aux audiences ci-mentionnées.	Je souhaiterais pour 2024 que la firme Boralex revienne à ses bonnes pratiques. Lors des audiences du BAPE en 2009 pour le projet éolien de l'Érable Boralex avait dépêché une observatrice qui a été témoin de la profonde division, crise, sociale au sein de la communauté. Boralex avait compris que l'éolien industriel ne devait pas être implanté en milieu habité et longtemps a agi en conséquence et même en faisait la promotion et s'en vantait " Nous n'avons pas eu de problème d'acceptabilité sociale ou d'enjeux avec le bruit la résidence la plus proche étant à 10 km"(Seigneurie de Beupré). Tout cela a bien changé, on le voit avec le projet sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, sur les phases subséquentes du projet éolien de la Seigneurie de Beupré et les déboires de la société en France dans au moins deux autres projets ou les tensions sociales sont exacerbées. Boralex a vendu son âme et a	/Users/claude/Documents Claude/Éolien industriel et acceptabilité sociale.pdf

				troqué son sens de la communauté pour le sens des affaires, de bon citoyen corporatif il est devenu persona non grata. Je ne suis pas certain que la famille Lemaire serait fière de ce qu'est devenu leur création; un vire-vent au service de ses actionnaires.	
Citoyen		Saint-Albert	Tous les impacts mis à part les retombées financières ont été minimisés, mis de côté ou complètement ignorés dans la présentation partielle et nébuleuse de se projet à la population. Enjeux à être ajoutés, pris en compte et davantage mis en évidence: -Le maintien de la qualité de vie -Le maintien de la sécurité des résidents (impact des installations électriques et proximité des résidences) -Maintien de la biodiversité -La protection des milieux humides et hydriques (non pris en compte dans l'information transmise au citoyens jusqu'à maintenant) - La pérennité du territoire et des activités agricoles (particulièrement les	A moins de développement majeurs la totalité des étapes complétées de ce projet est préoccupante. - L'absence d'information et d'intérêt du promoteur à communiquer cette information nous permet de douter de l'intention du promoteur à considérer le maintien de la qualité de vie des citoyens des zones touchées ne faisant pas partie de la minorité des producteurs sous contrats avec le promoteur. -Le manque d'information et d'initiatives d'identification des milieux humides et leur inclusion dans le plan potentiel du projet a ce jour de même que pour la protection de la	https://www.ledevoir.com/environnement/800525/charlevoix-construction-eoliennes-futur-site-caribou-forestier-charlevoix?https://www.ledevoir.com/environnement/777995/environnement-quand-l-eolien-risque-de-menacer-des-especes-en-peril?https://www.noo.vo.info/video/une-grande-mobilisation-citoyenne-contre-un-projet-deoliennes-dans-le-centre-du-quebec.html https://www.lanouvelle.net/actualites/pas-deoliennes-a-warwick https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2001917/eoliennes-projet-boralex-sa

			<p>producteurs non contractuels de Boralex) -L'occupation et la vitalité des territoires (autres que les éoliennes et la monoculture)</p>	<p>biodiversité et des espèces vulnérables existants du territoire visés. -Aucunes réelles séances d'information visant à répondre aux préoccupations des citoyens -Les précédents de non respect des milieux naturels et le biodiversité dans les projets antérieurs de Boralex. -Les liens étroits entre les promoteurs, les élus, le milieu des affaires local, la FQM et la MRC. -Le non respect des choix et des actions démocratiques concrètes entreprises par la majorité des habitants de la majorité du territoire visé.</p>	
--	--	--	---	--	--

Citoyen		Warwick	<p>On apprend par le journal La nouvelle Union du 3 janvier 2024 qu'il y a une consultation publique par Boralex et qu'on a jusqu'au 18 janvier 2024 pour faire valoir nos préoccupations. On apprend par le même article que le projet prévoit entre 37 et 44 éoliennes et qu'il y a entre 40 et 55 km de chemins. Si on compte 55 km x 10metres de largeur, cela représente 55 hectares. On apprend aussi que la moitié de cette superficie serait dans la forêt qu'ils vont défricher et que l'autre moitié serait sur des bonnes terres agricoles. Présentement, La MRC d'Arthabaska a un règlement qui autorise les producteurs agricoles à déboiser l'équivalent de leur superficie de bâtiment agricoles pour transformer cette superficie en terre cultivable. Depuis que la MRC veut implanter le projet éolien de Boralex, la MRC a décidé de modifier son règlement pour que les éoliennes soient considérées comme des bâtiments agricoles et de ce fait, les agriculteurs pourront déboiser l'équivalent de la surface des éoliennes et la surface des chemins d'accès. Ce qui est préoccupant, c'est que le couvert forestier diminue d'année en année et</p>	<p>Cette modification de règlement a été effectuée à la demande des producteurs favorables au projet afin qu'ils puissent récupérer leurs superficies en culture perdues pour les éoliennes sur les forêts environnantes. On apprend aussi que sur les 37 à 44 éoliennes prévues, la moitié sont prévues dans la forêt, donc, nous allons assister à une diminution de la forêt là où le couvert forestier est déjà minime. Sur les 44 éoliennes, il y en a 22 qui se retrouvent en forêt. Tel que mentionné plus haut, même les éoliennes qui ne sont pas en forêt auront un impact sur les forêts puisqu'ils vont déboiser leur superficie. Aussi, pour faire une éolienne, ils vont déboiser 1 hectare. Cette foret est définitivement perdue. Ils ont beau nous dire qu'ils vont replanter des arbres pour compenser. On sait tous, que pour constituer une forêt en santé, ça prend plus de 50 ans pour retrouver la forêt qu'il y avait avant. Ensuite, nous apprenons que Boralex prévoit des éoliennes de 6.6 à 7.2 mégawatts. Lors des consultations publiques effectuées en 2023, l'entreprise n'a jamais parlé d'éoliennes de 7.2</p>	<p>https://villedewarwick.quebec/wp-content/uploads/2023/07/Proces-verbal-de-la-seance-EXTRA-du-19-juin-2023.pdfhttps://www.munstalbert.ca/upload/meetings/6500874ba97ea.pdf</p>
---------	--	---------	---	--	---

			<p>qu'à chaque printemps au mois de mai lors des semences nous avons des tempêtes de sable puisqu'il n'y a plus de forêt. Alors, il serait bon que le Ministère de l'Environnement s'occupe sérieusement de cette déforestation. (suite plus bas)</p>	<p>mégawatts. Par contre, les distances entre les éoliennes et les habitations ne changent pas, mais les éoliennes grossissent.</p>	
--	--	--	---	---	--

Citoyen		Warwick	<p>Je suis inquiète par rapport aux terres en cultures qui seraient définitivement perdues, la MRC a prévu les compenser par des terres en friches. Actuellement, dans la MRC, les terres qui sont en friches sont des terres non cultivées depuis plusieurs décennies, pour la simple qu'elles ne sont pas cultivables (cap de roche, forte dénivellation, pas drainable). La dernière terre en culture qui s'est vendue dans la région de Ste-Séraphine, St-Albert, Ste-Élizabeth, et Warwick a été vendue en 2023 à un montant de 50 000\$ l'hectare (vérification faire auprès du registre foncier), et ce pour en faire de l'agriculture. Donc, s'il y avait des terres en friches qui étaient cultivable, elles seraient déjà cultivées. La MRC fait tout ce qui est en son pouvoir pour que le projet se réalise, le tout au détriment de l'environnement. Et nous, les êtres humains faisons aussi parti de l'environnement. La MRC veut faire un Règlement de contrôle intérimaire pour le prochain appel d'offre d'Hydro-Québec, pour forcer les municipalités de Warwick et St-Albert d'autoriser l'implantation</p>	<p>Aussi, on aimerait dénoncer le manque de transparence dans le dossier. Boralex a ouvert un bureau d'information dans la municipalité de Sainte-Séraphine. Seuls les citoyens de Sainte-Séraphine y sont autorisés. Les citoyens des autres municipalités visées par le projet n'y sont pas admis. Ceci est un point soulevé parmi tant d'autres. puisque, nous les êtres humains faisons parti de l'environnement, je juge que nous avons été et sommes encore aujourd'hui lésés. Je m'inquiète particulièrement à la qualité de l'eau contenue dans la nappe phréatique. Tel que mentionné dans le reportage de La Semaine Verte du , un projet éolien en Ontario a contaminé la nappe phréatique. Même si les citoyens recueillent les données nécessaires, il est difficile de faire quoi que ce soit contre la compagnie. et même s'ils arrivaient à aller plus loin dans le processus judiciaire, toujours est-il qu'ils ne peuvent pas boire leur eau, et ce a vie. La dame mentionne justement " si le ministère de l'environnement avait fait son travail, nous en serons pas ici aujourd'hui". Ici, en campagne, nous avons tous nos puits</p>	<p>https://www.youtube.com/watch?v=T1qXicvGRwc&ab_channel=Radio-CanadaInfo</p>
---------	--	---------	---	--	--

			<p>d'éoliennes sur leur territoire. On constate dans les pièces jointes, que ces deux municipalités ont refusé de changer leur règlement de zonage autorisant les éoliennes puisqu'il n'y avait pas d'acceptabilité sociale. (Voir l'entièreté du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 juin 2023 de la municipalité de Warwick et le Procès-verbal du 5 juin 2023 de Saint-Albert : 2023.06.111 point 7)</p>	<p>et nos ressources d'eau, nous avons, donc, aucune autre ressource d'eau si celle-ci venait à être contaminée par les gaz de schistes ou autre contaminant. Et, à ce moment là, comme pour la région de l'Ontario, nous ne pourrions rien faire pour reboire notre eau. même avec les meilleurs systèmes de filtres et de traitement d'eau, il reste des contaminants qui la rendent non potable.</p>	
--	--	--	---	---	--

<p>Organisation</p>	<p>Conséquences régional de l'environnement du Centre-du-Québec</p>	<p>Drummondville</p>	<p>Nous souhaitons qu'une prise en compte du Plan de conservation de l'aire naturelle de l'organisme Nature-Avenir soit prise en compte afin de cibler les territoires d'importance écologique dans le territoire du projet. Ces territoires sont ciblés à des fins de conservation éventuelle. Nous sommes inquiets que de tels projets industriels puissent se mettre en branle sans même considérer la présence et l'impact sur les aires de conservation prévue de ce secteur. Comme peu de données existent sur ce secteur relation aux espèces menacées et vulnérables, il serait pertinent que des inventaires ciblés sur les espèces sensibles et susceptibles d'être présentes sur le territoire visé et adjacent soient réalisés. Parmi les espèces menacées du secteur, il y a l'engoulevent bois-pourri dans la municipalité de Sainte-Séraphine. Une étude plus fine sur les habitats qu'il utilise devrait être réalisée. Il y a également une présence de chauves-souris dans le secteur. Les collisions des chauves-souris avec les éoliennes sont très fréquentes et se</p>	<p>Nous aimerions que l'étude d'impact prenne en compte le réseau de connectivité écologique du Centre-du-Québec (référence CRECQ). Les impacts sur les corridors écologiques tels que la fragmentation causée par la mise en place de chemins d'accès pour le transport d'éoliennes, qui sont aujourd'hui de plus grands formats, mériteraient une attention particulière dans le secteur de ce projet. Dans ce réseau, il y a un noyau de conservation (#5). Dans ce noyau, nous avons observé : la paruline du Canada, l'engoulevent d'Amérique, le Pioui de l'Est, la grive des bois, l'hirondelle de rivage et le Tohi à flanc roux, une espèce en déclin. L'impact sonore des éoliennes pourrait avoir des effets sur la faune de ce secteur et non uniquement sur la santé humaine. Nous nous inquiétons des répercussions que ce projet pourrait avoir sur la faune aviaire et les chiroptères. Ces impacts sont parfois imprévisibles selon notre récente revue de littérature à ce sujet (voir annexe). Le gouvernement du Québec se déclarant lié à la récente Convention sur la diversité biologique (2020-30), des</p>	<p>CRECQ, 2018, Réseau de corridor écologique du Centre-du-Québec - données géomatiques CRECQ, 2021, Inventaire écologique du noyau 5 - données géomatiques et d'inventaire Nature-Avenir, 2023. Plan de conservation de l'aire naturelle de Nature-Avenir - version préliminaire LEMAÎTRE, J., et coll. (2017). Mortalité chez les chauves-souris, causée par les éoliennes : revue des conséquences et des mesures d'atténuation, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, 26 p</p>
----------------------------	---	----------------------	--	---	--

			<p>compterait et dizaines ou même centaines de milliers d'individus par an en Amérique du Nord (Lemaitre et al., 2017). Nous aimerions que les impacts sur la qualité de l'eau/milieus humides, la faune ichthyenne et l'herpétofaune soient inclus dans l'étude d'impacts. De plus, les milieux humides de la carte sont ceux probablement de Canards Illimités/MELCC. Il faudrait qu'une étude plus exhaustive soit réalisée.</p>	<p>objectifs accrus de mise en place des aires protégées (30%) et d'un réseau de conservation interconnecté semblent clairement cheminer au MELCCFP. Nous sommes inquiets que ce projet entre en contradiction aux objectifs et aux cibles de conservation de la biodiversité. Cette inquiétude s'applique également à plusieurs autres projets de parcs éoliens en élaboration au sud du Québec.</p>	
--	--	--	---	---	--

<p>Organisation</p> <p>co ali ti on cit oy en ne po ur la pro tec tio n de s terr es agr icol es M RC d'A rth ab as ka</p>	<p>Victoriaville</p>	<p>Les effets de l'implantation d'éoliennes de 6,6 à 7,2 MW (jusqu'ici inexistantes au Canada) dans la MRC d'Arthabaska, à des distances annoncées de 700 m des habitations et de 300m des bâtiments d'élevage sont jusqu'ici inconnus. Le son et les nuisances visuelles ont été, paraît-il, simulées sur ordinateurs. Toutefois, aucune garantie HORS DE TOUT DOUTE n'a été donnée quant aux risques de dérangements que les habitants et les animaux pourraient subir. La réponse «ça va bien aller» ne nous satisfait pas. La zone géographique visée par ce projet est sur les terres les plus productives et les plus nourricières du Québec. Toutefois, la déforestation importante de notre région durant les années passées apporte des problématiques d'érosion des sols et de poussières en raison du vent. On nous dit qu'environ 50% des éoliennes du projets nécessiteront de la coupe de bois, à raison de plus d'un hectare par implantation. Chaque acre boisé a son importance et ce n'est pas grâce à de la replantation sur en un autre lieu que nos terres seront</p>	<p>Nos préoccupations particulières sont très simples mais surtout très légitimes. Nous trouvons que les éoliennes sont trop proches des habitations. Plus grosse capacité que jamais et plus proche des habitations que jamais. Nous trouvons que les éoliennes ont beaucoup trop proches des bâtiments d'élevage (imaginer qu'une éolienne de 200m de haut à 300m d'une étable, n'aura aucun impact sur le bétail est une hérésie)La déforestation sur notre secteur est à bannir complètement, or le projet Boralex/Arthabaska prévoit des coupes inacceptables. Perdre des terres de production agricole qui alimentent le Québec au bénéfice d'une production électrique est un hérésie en sachant que seulement 2% de terres des terres Québécoises sont cultivées. Croire qu'il y a encore des terres en friches ayant un réel potentiel d'exploitation, au centre du Québec et dans les bois francs, c'est croire à un monde de licorne. En tant que société, nous ne pouvons plus ignorer l'impact d'un tel projet, si petit soit-il, sur nos terres et sur les humains pour seulement des raisons économiques.</p>	<p>De nombreux éléments scientifiques qui étayaient nos inquiétudes étaient exposés sur le site de la MRC d'Arthabaska. Suite à une rencontre publique avec la MRC où nous questionnions la position des représentants de la MRC vis-à-vis des éléments en question, tous les rapports disponibles ont été supprimés. Il serait souhaitable que la MRC les réintègrent sur leur site.</p>
---	----------------------	--	--	---

			<p>protégées. Les nappes phréatiques sur la zone géographique choisie sont très proches de la surface. Encore une fois, Boralex et la MRC sont incapables de garantir HORS DE TOUT DOUTE que l'impact de la construction des fondations sera nul sur notre réseau.</p>	<p>Cela restera injustifiable pour les générations à venir.</p>	
Citoyen		Sainte-Séraphine	<p>Malheureusement il n'y a eu qu'une seule rencontre qui nous informait de la possibilité de 19 éoliennes. Aujourd'hui avec très peu d'information, il y a une possibilité de 29. La planification de la seule rencontre a encore à ce jour de la confusion. Certain se sont fait dire que c'était annulé, d'autre qu'il ne pouvait pas venir même s'ils étaient citoyens de la municipalité et au final dernière minutes elle a eu lieu en après midi. Nous avons au départ un conflit d'intérêt au sein du</p>	<p>N'ayant pas eu de visuel, ne sachant pas encore où elles seront, je suis curieuse de savoir à quoi ça va ressembler comme paysage. 29 éoliennes dans une municipalités de moins de 400 habitants ça peut paraître étouffant aussi quand on n'a pas vu. Certaines personnes disent que lors des journées de pluies c'est brillants (au dire d'une connaissance de St-ferdinand ou il y a des éoliennes) sur les palmes et que le son 'whooo' lorsque les palmes bougent peut</p>	

			conseil qui n'a pas été divulgué puisque 5 membres avaient la possibilité d'avoir des éoliennes et le conflit a été mentionné seulement qu'un mois avant le dépôt du projet mi septembre. Plusieurs citoyens se sentent laissés car au sein du conseil plus de la moitié des éoliennes sont présentes sur leur terres. Donc le manque de transparence du conseil en a irrité plus d'un.	être agaçants voir irritant.	
Citoyen		Saint-Zéphirin-de-Courval	L'enjeu de la pérennité du territoire et des activités agricoles doit absolument être mis davantage en évidence.	Au Québec, seulement 2% de la superficie de la province est cultivable. C'est très, très peu! Extrait du communiqué de l'UPA en référence: "Les terres agricoles sont une ressource rare et non renouvelable. C'est le garde-manger des Québécois. Ces terres sont concentrées dans le sud de la province, où l'on retrouve également le climat le plus tempéré et les terres les plus fertiles. Les terres consacrées à l'agriculture au Québec ne représentent que 2 % de la superficie du territoire de la province. En France, ce taux est de 58 % et aux États-Unis, de 45 %."Se nourrir est un besoin essentiel et produire de la nourriture requiert des terres cultivables. Compte tenue de la rareté de cette	https://www.upa.qc.ca/citoyen/apprendre/lagriculture-au-quebec#:~:text=Le%20Centre%2Ddu%2DQu%2C3%A9bec%20(,les%20plus%20grandes%20zones%20agricoles.

				<p>ressource au Québec, on ne peut pas sacrifier même un hectare de plus. Or, le projet en question place les éoliennes directement sur des terres cultivables. Il s'agit la destruction d'une ressource non-renouvelable pour installer une machine qui a une durée de vie d'environ 20 ans. Il faudrait mettre de la lumière sur les raisons qui justifient l'emplacement de ces machines sur une ressource stratégique, essentielle et collectif. Je suis aussi préoccupée par le démantèlement - il est inconcevable qu'on puisse laisser du béton enfoui dans des terres cultivables. Il faut absolument exiger l'extraction complète de l'ensemble des composantes de ces machines (hors-terre et sous-terre) lors du démantèlement afin de préserver l'intégrité du sol.</p>	
--	--	--	--	---	--

Citoyen		Sainte-Monique	Impacts sur la santé des citoyens, sur le bruit, sur la faune, sur les paysages et la valeur des maisons.Électricité coûteuse, subventionnée et intermittente.Les éoliennes ne sont pas écologiques. Les éoliennes occupent des terres agricoles.	<p>1) Il est documenté que les éoliennes causent des problèmes de mémoire, de stress, de concentration, de sommeil, maux de tête, vertiges, tachycardie, problèmes endocriniens et cardio-vasculaires.2) Les éoliennes sont bruyantes. Leur bruit change d'intensité d'une seconde à l'autre. Le niveau de bruit dépend de la force et de la direction du vent ainsi que du moment de la journée.</p> <p>3) Là où il y a des éoliennes, il y a moins d'oiseaux car les oiseaux en ont peur, ils se font voler leur habitat. Les rapaces sont souvent tués par les pales. Les oiseaux migrants doivent changer leur route pour éviter les éoliennes.4) Les paysages dans la MRC d'Arthabasca sont magnifiques. Les éoliennes vont défigurer la région. 5) La majorité des gens ne veulent pas des éoliennes comme l'ont démontré les pétitions dans la MRC Nicolet-Yamaska. À qualité de maison égale, ces gens vont payer moins pour la maison dans une municipalité avec éoliennes que dans une municipalité sans éoliennes. Donc la présence d'éoliennes détruit la valeur du patrimoine des gens.6) Contamination des</p>	<p>1) Éoliennes- La face noire de la transition écologique. Auteur : Fabien Bouglé - Éditions du rocher2) Le prix du vent Auteurs: Maxime Poisot, Sioux Berger et Baptiste Chouet Éditions du rocher3) Le monde sans fin Auteurs : Jean-Marc Jancovici et Christophe Blainville Éditions Dargaud</p>
---------	--	----------------	---	--	--

				<p>nappes phréatiques. 7) Pales non recyclables.8) Necessitent beaucoup de béton dont la production et le transport sont très polluants.9) Destruction des terres agricoles.</p>	
--	--	--	--	--	--

Citoyen		Victoriaville	<p>Acceptabilité sociale, comment et par qui se mesure cette acceptabilité. L'acceptabilité d'un projet se fait lorsqu'il y a un partage de l'information, des consultations et que les citoyens se sentent guider dans les dédales administratifs et qu'ils peuvent réagir s'ils le désirent. Même si les procédures ont été respectées, les citoyens veulent des réponses à leurs questions pour faire un choix éclairé et conserver la confiance envers les élus. L'impact sur les ressources humaines et matérielles des municipalités pour effectuer un tel partenariat ne se feront pas à coup zéro. Aurons-nous besoin de personnel supplémentaire ? Ne risque-t-on pas d'avoir des conflits entre municipalités ou encore entre voisin dégradant ainsi la paix sociale? La taille des éoliennes ne se compare plus. D'une hauteur d'environ 200 pieds dans l'Érable, on parle de structure de plus de 600 pieds avec un pouvoir se situant entre 2 mégawatt et 6,6 ou 7,2 mw. Le fonctionnement, le bruit mais également le paysage urbain seront affectés de manière inconnue. Ce projet est connu depuis 2022, un</p>	<p>Contrat de gré à gré avec le promoteur (Boralex) et un particulier. Il y a inégalités des forces. David contre Goliath et ce sont ces personnes qui décideront du sort de leurs voisins, de leurs municipalités et même de l'utilisation de nos terres agricoles. Ce n'est pas au propriétaire de déterminer s'il y aura un projet d'éolienne mais bien à tous les citoyens qui devront en subir les conséquences. De plus, les contrats signés devraient avoir une date de fin évitant ainsi que dans cinq ans, une compagnie déciderait de construire de nouvelles éolienne suite à un nouvel appel d'offres d'Hydro-Québec ou autres tout en protégeant les propriétaires qui changeraient d'idée.</p> <p>Sous le couvert de l'urgence, Hydro-Québec met une pression énorme sans qu'il n'y ait eu l'acceptabilité sociale face à des décisions qui nous affecteront toutes et tous en continuant de privatiser des grands pans de notre société d'état.</p> <p>Séances d'information ou consultation publique qui n'en sont pas - Il s'agit d'un "pitch" de vente, aucune interaction et</p>	
---------	--	---------------	---	---	--

			<p>communiqué de presse de Boralex faisait état le 29 juin 2022 du soutien de la MRC pour le projet et l'appui pour poursuivre les discussions avec les communautés d'accueil et Boralex ont eu du temps pour élaborer leur stratégie, les citoyens eux sont mis devant le fait accompli.</p>	<p>échange entre les citoyens.</p>	
--	--	--	---	------------------------------------	--

Citoyen		Victoriaville	<p>1. La protection de la faune aviaire. La région de Victoriaville (au réservoir Beaudet) et celle de Danville (étang Burbanks) sont des haltes migratoires de quelque 200 000 oies des neiges, à l'automne et au printemps. Cette arrivée des oies est devenue une attraction touristique et constitue une importante richesse faunique régionale. Quels impacts auront les éoliennes sur ces oies blanches et sur leur route de migration? Seront-elles susceptibles d'être détournées de leur circuit habituel ou blessées par les pales ? Et qu'en sera-t-il des quelques 270 autres espèces d'oiseaux que l'on retrouve aux abords du réservoir Beaudet, qui est une ZICO (zone importante de conservation des oiseaux reconnue par Nature Québec)?</p> <p>2. La protection du territoire agricole. La zone courverte par le projet éolien de la MRC et de Boralex est principalement agricole. À l'heure où l'on veut protéger la souveraineté alimentaire du Québec, n'est-il pas contradictoire que les meilleures terres agricoles du Québec soient détournées de leur usage ? Quel sera l'impact des éoliennes (bruit, effet stroboscopique) sur la</p>	<p>L'absence d'un processus de consultation réellement démocratique dans certaines des municipalités concernées. En effet, je suis résidente de Victoriaville et ni moi ni personne n'a pu être consulté par référendum, même les citoyens habitant dans le secteur de la ville où seront implantées les éoliennes. Aucun référendum ne s'est tenu à Ste-Séraphine non plus. Pourtant, ça a été le cas à St-Albert (vote majoritairement contre), à Warwick (idem) et à Ste-Élizabeth (ou un secteur a voté pour tandis les autres on voté contre). Peu au fait des procédures municipales, j'ai entendu parler des référendums dans les municipalités avoisinantes et comme beaucoup d'autres, j'attendais que ce soit à notre tour de voter. Or, j'ai eu la surprise de découvrir qu'une pseudo-consultation avait déjà eu lieu, sans être beaucoup publicisée, et que comme personne de Victo ne s'y est présenté, le conseil de ville a jugé que c'était signe que personne n'était contre. Sur la base de cette fausse présomption, le conseil de ville a</p>	<p>https://www.tourismer egionvictoriaville.com/bloque/3835/la-spectaculaire-migration-de-la-grande-oie-des-neiges https://www.tourismer egionvictoriaville.com/cartes-et-brochures/documents/oie-des-neiges.pdf https://www.tourismer egionvictoriaville.com/cartes-et-brochures/documents/les-oiseaux-du-reservoir-be-audet.pdf</p>
---------	--	---------------	--	--	--

			<p>gestation des vaches et la santé/mortalité des veaux? N'est-il pas paradoxal de déboiser une partie de ces terres pour implanter des éoliennes, alors qu'il faut par ailleurs préserver les quelques forêts qui subsistent dans notre région agricole ?</p> <p>3. La distance minimale entre les habitations et les éoliennes semble insuffisante pour leur acceptabilité sociale. 1,5 km serait mieux.</p>	<p>procédé. Quand nous nous sommes présentés aux séances du conseil de ville et de la MRC (août à novembre 23), pour interroger le maire, celui-ci nous a répondu que tout avait été fait légalement, et que comme personne n'a fait de demande de référendum, il était en droit de procéder et d'autoriser le projet. Nous avons eu beau expliquer que légalité n'est pas synonyme de légitimité, afin de demander une révision de cette décision, rien n'y fit.</p>	
--	--	--	--	---	--

